

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : OPH 13 HABITAT: aide départementale à la construction de 12 logements locatifs sociaux à Maillane

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux, l'OPH 13 Habitat domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04, sollicite une subvention de 202 050 € pour le projet de construction de 12 logements locatifs sociaux localisés sur la commune de Maillane.

L'opération porte sur un coût prévisionnel TTC de 1 347 000 €

La contrepartie réservataire en faveur du Département associée à l'octroi de l'aide sollicitée s'établit à 4 logements.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH 13 Habitat d'une subvention de 202 050 € destinée à accompagner la construction de 12 logements locatifs sociaux à Maillane pour un coût prévisionnel global TTC de 1 347 000 € de travaux restants à réaliser ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 4 logements sur l'opération et approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL